

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du lundi 24 janvier 2022

Salle communale

Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	<i>Excusé</i>

**Bureau du Conseil municipal**

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Présidente	
Guy MUSY - EPA	Vice-Président	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Anita PORDES - PLR	<i>Excusée</i>
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Meret BLANC - PLR		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Alexandre SOUCAS - EPA	<i>Excusé</i>
Caroline DOMBRE - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Onur VON BURG - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Eric WEHRLI - LC	
Nicole IMHOF - LC			

**Administration :** /

**Excusé :** Mme Alexandra DERUAZ (secrétaire générale), Mme Anita PORDES, M. Pascal PECAUT (Adjoint), M. Alexandre SOUCAS

**Public :** X



**Ordre du jour :**

- 1. Prestation de serment. Mme Meret BLANC (PLR).**
- 2. Prestation de serment. M. Onur VON BURG (EPA).**
- 3. Bureau du Conseil municipal. Nomination de la secrétaire du Conseil municipal. Remplacement de Mme Dominique LAZZARELLI. Pour la période du 01.02.2022 au 31 mai 2022.**
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 14 décembre 2021.**
- 5. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 6. Communication(s) du bureau.**
- 7. Rapports des commissions.**
  - a) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 20 septembre 2021. Mme Stéphanie BARON LEVRAT, Présidente.
  - b) Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du mercredi 3 novembre 2021. Mme Caroline DOMBRE, déléguée.
  - c) Rapport de la commission Sociale. Séance du lundi 6 décembre 2021. Mme Claire THIBAULT-BULLIARD, Présidente.
- 8. Projets de délibérations.**
- 9. Projet(s) de motion(s).**
- 10. Projet(s) de résolution(s).**
- 11. Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 12. Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 13. Questions écrites ou orales.**



Mme Corinne ALHANKO-BAUER, ci-après Mme la Présidente, ouvre la séance à 20h.03 et salue l'Assemblée et le public. Elle espère que l'année 2022 a bien commencé pour chacun. Puis, elle excuse M. Pascal PECAUT, Mme Alexandra DERUAZ, Mme Anita PORDES et M. Alexandre SOUCAS.

---

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit la prestation de serment de Mme Meret BLANC.

**Point 1 – Prestation de serment. Mme Meret BLANC (PLR).**

Mme la Présidente ouvre la cérémonie et fait placer l'intéressée en face d'elle. Mme la Présidente donne lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;  
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme la Présidente demande à Mme Meret BLANC de lever la main droite et de prononcer la phrase « Je le jure » ou « Je le promets ».

Mme Meret BLANC prononce la phrase.

Le Conseil municipal en prend acte et applaudit.  
Mme la Présidente annonce la fin de la cérémonie.

---

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la prestation de serment de M. Onur VON BURG.

**Point 2 – Prestation de serment. M. Onur VON BURG (EPA).**

Mme la Présidente ouvre la cérémonie et fait placer l'intéressé en face d'elle. Mme la Présidente donne lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;  
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme la Présidente demande à M. Onur VON BURG de lever la main droite et de prononcer la phrase « Je le jure » ou « Je le promets ».

M. Onur VON BURG prononce la phrase.

Le Conseil municipal en prend acte et applaudit.  
Mme la Présidente annonce la fin de la cérémonie.

---

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit la nomination de la secrétaire du Conseil municipal en remplacement de Mme Dominique LAZZARELLI pour la période du 01.02.2022 au 31 mai 2022.

**Point 3 – Bureau du Conseil municipal. Nomination de la secrétaire du Conseil municipal. Remplacement de Mme Dominique LAZZARELLI. Pour la période du 01.02.2022 au 31 mai 2022.**

Mme la Présidente informe que l'élection de la nouvelle secrétaire du Conseil municipal doit être votée et que le Conseil municipal va procéder à ce vote malgré son absence.



Mme la Présidente donne lecture du texte suivant et passe au vote :

**Élection de la secrétaire du bureau du Conseil municipal – 2021-2022 (février à mai 2022).  
Remplacement de Mme Dominique LAZZARELLI**

Vu que la secrétaire du Conseil municipal, Mme Dominique LAZZARELLI, a fait valoir son droit à la retraite dès le 1er février 2022 ;

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

**A l'unanimité des voix (13)**

- **Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale**

en qualité de **secrétaire du Conseil municipal** pour la période du 1er février 2022 au 31 mai 2022.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 14 décembre 2021.

**Point 4 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 14 décembre 2021.**

**Le procès-verbal de la séance du mardi 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.**

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

**Point 5 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour ne fait pas l'objet de remarques.

**L'ordre du jour est approuvé.**

Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

**Point 6 – Communications du bureau.**

Mme la Présidente énumère les différentes communications du bureau :

- Réception d'un courrier de l'ACG relatif à la décision de l'AG du 20 octobre 2021 et au constat d'entrée en force de celle-ci concernant la reconduction d'une enveloppe extraordinaire de CHF 500'000 du fonds intercommunal destinée à indemniser le domaine de la culture suite à la crise sanitaire Covid 19.
- Réception d'un courrier adressé aux conseillères et conseillers municipaux du groupement « Anières un vrai village » et d'un courriel de l'ACG, tous deux relatifs à l'évolution législative de la 5G.

Mme la Présidente rappelle que l'ensemble de ces documents se trouvent sur CMNet.

- *Prise de congé de Mme Dominique LAZZARELLI et remerciements au nom du Conseil municipal. Lecture d'un discours par Mme la Présidente.*

« Chère Dominique,

Le plaisir me revient de t'adresser quelques mots de ma part, de l'exécutif et du Conseil municipal puisque tu as fait valoir ton droit à la retraite dès la fin de ce mois de janvier.



En commençant à écrire, l'image qui m'est venue à l'esprit est celle d'Elizabeth II introduisant son 14<sup>ème</sup> premier ministre en la personne de Boris Johnson.

Toi, tu as travaillé pendant 28 ans à la Mairie sous cinq maires différents, ce qui est déjà pas mal. Il faut ajouter que la reine Elizabeth, vu son âge, a 33 ans de carrière de plus que toi. Tu as suivi ta scolarité à Hermance où ton père, Jean-Jacques Walder était instituteur. Lorsque j'ai commencé mes études en sciences de l'éducation, le nom de ton papa était connu. Il était alors à la direction générale de l'enseignement primaire, très apprécié et respecté. Tu as étudié à l'école de commerce, pratiqué durant ta jeunesse le basket à haut niveau, travaillé aux éditions Pfister, à la Bourse de Genève et tu as eu trois enfants, tout cela avant de rejoindre la Mairie d'Anières.

C'est M. Raymond MASSET qui t'a engagée en qualité de secrétaire de Mairie. Sous François DE PLANTA tu es nommée secrétaire générale, et suivront les maires Patrick ASCHERI, Antoine BARDE et Pascal WASSMER. Pour tes collègues à la Mairie et tous les Conseillers municipaux tu as été l'indispensable, le pilier, la mémoire de toutes les connaissances générales de la commune. Mais il y a une vie après l'engagement professionnel. Il paraît que tu adores la cuisine marocaine, par-dessus tout un bon couscous. Tu as pratiqué la sculpture et tu aimes beaucoup l'art. Nul doute que tu seras bien occupée dès le 1<sup>er</sup> février ne serait-ce qu'avec tes quatre petits-enfants qui occupent une grande place dans ton cœur. Nous tous, les membres de l'exécutif et les Conseillers municipaux, nous te souhaitons une belle et heureuse retraite bien méritée qui te garde en bonne santé et nous serons toujours très heureux de te croiser dans la commune. Voici de notre part une attention en remerciement de ce que tu as fait, de ce que tu as été pour nous. Suivra en fin de séance une carte sur laquelle chacun t'a adressé un message personnel ».

*Applaudissements.*

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER, qui cite le discours suivant :

« Chère Dominique, l'exécutif se joint au Conseil municipal pour te remercier chaleureusement pour tout le travail que tu as accompli en tant que secrétaire du Conseil municipal. Comme cela a été si bien dit, tu as tenu pendant près de 30 ans toute l'administration des séances et la rédaction des documents officiels qui ne se sont pas simplifiés avec le temps, bien au contraire. Je tenais également à relever l'important travail que tu as exécuté en début de législature pour permettre à cette assemblée de s'installer dans ses nouvelles fonctions de Conseillers. Cela s'est déroulé dans un moment difficile et tu l'as accompli comme à l'accoutumée, d'une manière efficace et discrète. Comme tu le sais, nous allons avec l'administration nous revoir afin de célébrer ton départ de tes fonctions de secrétaire générale, raison pour laquelle j'aurais encore le plaisir de dire tout le bien qu'on pense de toi. Cela ne m'empêche pas de te remercier une fois de plus pour ton dévouement et te féliciter pour ta retraite. »

*Applaudissements.*

Mme Dominique LAZZARELLI remercie l'assemblée et annonce qu'elle communiquera un petit mot à la fin de la séance.

*Applaudissements.*

Mme la Présidente donne lecture d'un autre discours :

« Chic ! Maman est à la retraite. Durant toutes ces années, notre maman s'est vouée corps et âme à son travail, à sa Mairie. Il a parfois été difficile de comprendre ce dévouement qui à une époque l'occupait des journées mais des soirées aussi. Avec le recul nous savons maintenant que lorsqu'elle aime, elle ne fait jamais les choses à moitié. Encore la semaine dernière, à l'entendre parler, on aurait dit qu'elle était engagée pour encore les cent années à venir. Comme certains le savent, Dominique à trois enfants et quatre petits-enfants. Comprenez bien que ce départ à la retraite nous réjouit au plus haut point mais nous saurons la préserver car, comme déjà dit, elle ne fait pas les choses à moitié et elle donnera toute son énergie pour donner satisfaction. Nous la félicitons pour sa belle carrière professionnelle et nous compterons sur vous ce soir pour qu'elle soit la star de la soirée, elle qui aime tant ça. De la part de Tania, Sébastien, Yoan, Annie, Zoé, Zina et Sianna. Un petit *post scriptum* dit "Maman, tu fais quoi samedi soir ?" »

*Applaudissements.*



La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

### **Point 7 – Rapports des commissions.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT, Présidente de la commission « Urbanisme et construction ».

- a) Rapport de la commission « Urbanisme et construction ». Séance du lundi 20 septembre 2021. Mme Stéphanie BARON LEVRAT, Présidente.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS se demande comment trouver les autorisations de construire, ce à quoi Mme Stéphanie BARON LEVRAT répond qu'elles sont en principe mises sur CMNet.

M. Jean-Luc RICHARDET précise qu'il convient de se rendre sur SAD Consult (site de l'État) où toutes les autorisations sont présentes et où il est possible de consulter l'administration des autorisations.

M. Philippe GAILLARD souhaite savoir où se trouve les vélos électriques.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT explique qu'un édicule serait prévu pour les vélos électriques de la commune et des locataires dans le cadre de l'aménagement de la « place du Haut » de la Mairie. À ce propos, M. le Maire ajoute que les vélos électriques ont pour le moment été enlevés.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie Mme Stéphanie BARON LEVRAT pour son rapport.

#### **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

---

Mme la Présidente passe la parole à Mme Caroline DOMBRE, déléguée du Conseil de fondation « La T'Anières ».

- b) Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du mercredi 3 novembre 2021. Mme Caroline DOMBRE, déléguée.

Pas de question des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Caroline DOMBRE pour son rapport.

---

Mme la Présidente passe la parole à Mme Claire THIBAUT-BULLIARD, Présidente de la commission Sociale.

- c) Rapport de la commission Sociale. Séance du mardi 6 décembre 2021. Mme Claire THIBAUT-BULLIARD, Présidente.

Pas de question des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Claire THIBAUT-BULLIARD pour son rapport.

#### **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

### **Point 8 – Projets de délibérations.**

Pas de projet de délibérations.



---

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

**Point 9 – Projet(s) de motion(s).**

Pas de projet de motion.

---

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

**Point 10 – Projet(s) de résolution(s).**

Pas de projet de résolution.

---

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjointes.

**Point 11 – Proposition(s) du Maire et des Adjointes.**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire propose de renvoyer en commission Assainissement le sujet concernant la modification de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant relative au dépassement de la valeur limite des antennes 5G par son application.

**À l'unanimité des voix (13), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de la modification de cette ordonnance en commission Assainissement.**

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

---

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 12 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjointes.

**Point 12 – Communications du Maire et des Adjointes.**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Colis des Aînés

M. le Maire remercie au nom de l'exécutif le Conseil municipal pour la confection des colis des Aînés.

Retour sur différentes questions posées lors du dernier Conseil municipal

M. le Maire évoque d'abord qu'il y avait une demande pour que les déchetteries soient équipées d'un système de lavage ou de désinfection des mains. M. le Maire informe que les déchetteries sont équipées à présent de gel hydro-alcoolique. La demande pour que des informations plus circonstanciées soient faites lors d'articles mentionnant les dépenses d'investissements afin que les administrés comprennent mieux le montant (qui parfois leur semble très élevé) a été transmise à l'administration. La Mairie fera le nécessaire pour que cela apparaisse dans le bulletin de mi-année (les comptes) ou le bulletin de fin d'année (le budget). Par ailleurs, il y avait une demande concernant le déplacement d'une poubelle au Pont-de-Crevy. Le nécessaire sera fait d'ici fin février.



Puis, M. le Maire passe au sigle de circulation interdite pour les vélos sur le totem qui se trouve à l'entrée du sentier le long de l'Hermance au Pont-de-Crevy. Lors de l'AG de la Fondation (qui a fait installer ce totem), cette dernière a informé M. le Maire qu'ils l'avaient fait changer deux fois et qu'ils vont commander des nouveaux sigles qui pourront être remplacés au cas où les actuels venaient à disparaître.

M. Yves GUBELMANN se demande sur quels documents le problème lié aux investissements a été remarqué, ce à quoi M. le Maire répond que cela était d'ordre général sur les investissements. Les articles n'expliquaient pas les étapes en détail ni ce que comprenaient ces montants. Il semble pour M. le Maire que cela concernait les investissements de Chevrens.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI confirme que cela concernait Chevrens dans le journal communal.

En ce qui concerne les vélos, M. Yves GUBELMANN note que les panneaux disparaissent. Il avait été évoqué quelques années par le passé que des sites internet recommandent de se promener au bord de l'Hermance en VTT avec des itinéraires tracés. M. Yves GUBELMANN aimerait savoir si ces sites ont été contactés.

M. le Maire mentionne qu'il doit contacter la Fondation. Certains problèmes sont à soulever avec le vallon, notamment le pompage de l'eau dans l'Hermance côté français (la loi le permet en France), le passage des vélos et des animaux sans laisse. Un travail de fond important est effectué mais malheureusement les problèmes ne s'arrêtent pas car la surveillance n'est pas continue. En ce qui concerne les vélos, M. le Maire pense que ce sont des gens qui passent fréquemment sur le sentier.

M. Jean-Luc RICHARDET rapporte que des arbres tombés la semaine précédente risquent de boucher l'Hermance. M. le Maire le remercie pour cette information. Un membre de la Fondation passe plusieurs fois par semaine dans le vallon et l'a déjà relevé. Le problème est que la commune va avoir beaucoup de dépenses en 2022 pour compenser les interventions des deux dernières années qui n'ont pas eu lieu en raison du covid. Habituellement, la commune fait appel deux fois par année à la protection civile. Or, cette dernière était engagée sur d'autres missions liées au covid et n'a pas pu intervenir. Des interventions sont donc prévues en 2022 avec des sociétés privées. Les employés communaux débroussaillent le sentier pendant deux journées mais les travaux importants (par exemple avec une tronçonneuse) ne peuvent pas être entrepris pour une raison d'assurance et de risques.

#### Voyage du Conseil municipal

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qui n'ont pas encore répondu au doodle pour le voyage du Conseil municipal qu'ils doivent le faire d'ici la fin de la semaine. Pour le moment, il y a deux tendances : les 20, 21 et 22 mai ou les 27, 28 et 29 mai.

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

---

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 13 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

#### **Point 13 – Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Philippe GAILLARD.

#### **Couvercle en fonte**

M. Philippe GAILLARD relève qu'un couvercle en fonte n'est pas à niveau dans le milieu du chemin de Bassy.

M. le Maire Pascal WASSMER demandera au service technique de se rendre sur place.

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente laisse la parole à M. Jean-Luc RICHARDET.

### **Accès à la Mairie**

M. Jean-Luc RICHARDET soulève une question relative à l'esplanade devant la mairie provisoire dont l'accès est autorisé aux PMR et aux livraisons. Lors d'une séance de l'EPA, il a été constaté que des gens se parquaient devant la Mairie et que cela était réservé aux personnes âgées. M. Jean-Luc RICHARDET souhaite savoir à partir de quel âge l'accès est autorisé.

M. le Maire Pascal WASSMER spécifie que cela concerne les personnes à mobilité réduite qui ont de la peine à se déplacer. Un âge précis n'a pas été déterminé.

M. Guy MUSY, qui habite en face, a remarqué un trafic important de personnes qui se rendent à la poste ou qui déposent des enfants à l'école en se parquant à cet endroit, particulièrement le vendredi et le samedi matin. Cela représente un danger à la sortie de l'école et est interdit. M. Guy MUSY se questionne quant à d'éventuels contrôles.

M. le Maire relate que des mesures n'ont pas été mises en place jusqu'à présent. Pour rappel, ces places concernent les PMR. En cas de trafic trop important, la commune interviendra. M. le Maire interpellera les APM pour procéder déjà à un contrôle.

M. Yves GUBELMANN suggère que le patrouilleur apporte une aide ponctuelle. M. le Maire fait remarquer que cela ne relève pas de sa mission, qui est très précise et qui se rapporte aux enfants et non au reste.

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente cède la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

### **« Place du Haut » et « place du Bas »**

M. Pierre-Yves DECHEVRENS rappelle que la commune doit donner des noms pour la « place du Haut » et la « place du Bas ». Il propose aux groupes d'en discuter entre eux.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT indique que ce point avait été évoqué en commission Assainissement ainsi que l'idée d'associer la population à cet exercice.

---

Mme la Présidente lève la séance à 20h53.

---

**La Présidente du Conseil municipal :**



**Un Conseiller municipal :**



**La secrétaire du Conseil municipal :**





Procès-verbaliste : EMH Imagine.com Saràl

Annexes :

- Rapports des commissions.



---

**COMMISSION :** Sociale, culture et loisirs.  
**Séance du :** Lundi 6 décembre 2021

---

Lors de sa séance lundi 6 décembre 2021, la commission a été informée des décisions de l'exécutif concernant :

- L'octroi d'une subvention de CHF 1'000.- à As'trame. As'trame est une association qui aide les jeunes fragilisés par la maladie, un deuil ou une séparation parentale difficile. L'association a pris en charge 249 familles en 2021.
- L'octroi d'une subvention de CHF 2'000.- à un jeune aniérois qui va rejoindre le Team Nendaz Freeride durant la saison 2021 - 2022.
- L'octroi d'une subvention de CHF 3'000.- au Locarno Film Festival qui aura lieu du 3 au 12 août 2022.  
Dans le cadre de ce partenariat, 20 chaises aux couleurs de la commune seront attribuées lors de ce festival, 20 billets seront également à la disposition des aniérois.  
Le mode d'attribution reste à définir : tirage au sort, concours de questions sur la commune d'Anières ou principe « du premier venu premier servi ».
- L'octroi d'une subvention de CHF 1'500.- au Mondial du Chasselas afin de soutenir la promotion des vignobles suisses.
- L'octroi d'une subvention de CHF 1'000.- à l'association Suisse des Accompagnateurs Montagne pour l'organisation d'un camp du 14 au 16 février 2022 qui accueillera notamment des enfants du foyer d'Anières.
- L'octroi d'une subvention de CHF 1'500.- à Decybèle Musiques pour un soutien à la 6ème édition du Lémanique Jazz Workshop qui aura lieu durant l'été 2022. Cette association s'adresse en priorité à des musiciens en formation du bassin lémanique et de la Romandie.
- L'octroi d'une subvention de CHF 2'000.- à l'association Pупlinge classique pour un soutien à la 13ème édition du festival de Pупlinge qui aura lieu du 16 au 20 août 2022.

Concernant les propositions de l'Exécutif à la commission sociale pour des octrois de subvention, la commission a voté à l'unanimité pour :

- L'octroi d'une subvention de CHF 5'000.- au Carré, soit une prise en charge de 25 personnes en situation de précarité à Genève, pour un montant de CHF 200.- par jour.
- Une demande de report à janvier 2022 pour la décision d'octroi d'une subvention de CHF 10'000.- à Kasa Arménie. Cette association a pour but de lutter contre l'exode économique qui sévit en Arménie avec un soutien à la création d'emplois dans deux zones économiques majeures avec un projet de formation pour le développement de microentreprises à caractère social.

Puis la commission a voté à la majorité les propositions de l'exécutif suivantes :

- L'octroi d'une subvention de CHF 5'000.- au Concours Hippique International de Genève 2021 moyennant des informations supplémentaires pour une éventuelle demande de subvention en 2022.
- L'octroi d'une subvention de CHF 5'000.- à Jazz sur la Plage pour leur 30ème édition qui aura lieu le 12 et 13 août 2022.

Ensuite de quoi, la commission a analysé les informations complémentaires adressées par Monsieur Pierre Lingjaerde concernant le projet de bande dessinée sur la commune d'Anières, à savoir le détail du budget et une proposition de rétroplanning pour une livraison des BD en octobre 2022. Il a été décidé que ce projet devait être encore mûri par la commission afin de mieux appréhender les étapes de préparation et surtout de juger de la richesse et de la pertinence de son contenu quitte à reporter sa sortie en 2023.

Ensuite de quoi, Mr Pécaut nous informe que :

- La commune a distribué 988 bons de solidarité d'un montant de CHF 20.- par ménage.
- Les Conseillers Municipaux ne s'étant pas tous portés volontaires pour la distribution des colis aux aînés, 9 colis ne seront pas livrés. Il a été convenu, que ces colis soient répartis aux commissaires volontaires en fin de séance et que les éventuels colis restants soient livrés par les employés communaux.

Claire Thibault Bulliard  
Présidente



Commune d'Anières

---

**Fondation la T'Anières**

**Conseil de Fondation du mercredi 3 novembre 2021**

---

**Le conseil de Fondation de la T'Anières s'est réuni dans le respect des normes sanitaires liées au COVID-19, le mercredi 3 novembre 2021 et a traité des points suivants :**

**1. Démission et nomination**

Mme Claudine Hentsch annonce, en sa qualité de Présidente, qu'elle nomme les personnes suivantes comme membre du Conseil de fondation au titre de l'article 7 alinéa 1 des statuts :

- Madame Chiara Colombo Cloché en sa qualité de parent d'un enfant inscrit à La T'Anières.
  - Madame Artemis Riazi en sa qualité de parent d'un enfant inscrit à La T'Anières.
  - Monsieur Frédéric Chave pour son expérience dans le domaine de la petite enfance depuis plus de 15 ans.
- Ces trois dernières personnes bénéficient d'un droit de vote plein.

Mme Cindy Bettex rejoint également le Conseil de Fondation en sa qualité d'éducatrice responsable, avec voix consultative.

Mme Emmanuelle Maia est confirmée en tant que procès-verbaliste.

**2. Approbation du PV de la séance du 28 avril 2021**

Le Conseil de fondation approuve le PV de la séance du 28 avril 2021 avec une modification de Mme Caroline Dombre.

**3. Jetons de présence des membres du bureau**

Mme la Présidente relève que jusqu'à présent, bien qu'une ligne budgétaire prévoie un montant de 500 francs, aucun jeton de présence n'a été versé à la représentante du Conseil Municipal. Mme la Présidente propose qu'elle soit dédommée à hauteur de Fr. 1'000.- par année pour les séances du Bureau et du Conseil de Fondation. Ces séances représentent une charge de travail importante. Elle rédige également les rapports du Conseil de Fondation pour le Conseil Municipal. Par ailleurs, il s'agit d'établir une certaine équité vis-à-vis de ses collègues qui siègent dans d'autres délégations.

Cette augmentation a été intégrée dans le projet de budget 2022.

Par 4 voix pour et 1 abstention de l'intéressée, soit à la majorité, le Conseil de Fondation valide le dédommagement de Fr. 1'000.- en jetons de présence pour la représentante du Conseil municipal.

**4. Présentation du budget 2022**

M. Chave présente le projet de budget 2022. M. Chave passe en revue les lignes budgétaires en apportant diverses explications, complétées par Mme la Présidente et par Mme Petremand.

Le montant des écolages fait l'objet d'une approche prudente dans le budget 2022. Il est estimé à Fr. 200'000.-. Le montant des écolages dépend des revenus des parents, mais aussi des inscriptions (enfants de la commune ou hors commune). Il est donc extrêmement difficile de prévoir les recettes qui y sont liées. Cette année, une

majorité des enfants viennent d'Anières, or la commune subventionne beaucoup plus les Aniérais. Les inscriptions pour la rentrée 2022 débuteront après les vacances de février et la situation sera plus claire à ce moment-là.

Une fois la subvention en nature de la commune d'Anières déduite, soit Fr. 105'000.-, la subvention financière de la commune pour 2022 s'élève à Fr. 766'949.- .

La participation financière de la commune d'Anières dans le budget 2021 était de Fr. 664'045.-, ce qui représente une augmentation de Fr. 102'904.- .

Celle-ci s'explique majoritairement par des charges plus importantes dans les ressources humaines. Cette augmentation est due à la mise en place de la nouvelle gouvernance, le remplacement des aides par des ASE, choix dû à l'introduction du salaire minimum à Genève.

## **5. Vie de la T'Anières**

- Mme F. Guerineau annonce que la rentrée scolaire s'est bien passée et l'institution est bien remplie. L'EVE décloisonné (enfants dès 2 ans) est complet excepté le mercredi pour lequel il reste 1-2 places disponibles, à la fois pour des familles qui souhaiteraient uniquement la matinée, ou le repas. La garderie des tout-petits sera complète en janvier 2022.
- La codirection avait anticipé la rentrée avec les contraintes liées au Covid-19 : les adaptations se sont donc faites avec des temps différés pour que les familles ne se retrouvent pas en même temps dans l'institution.
- Le fil rouge choisi cette année est « la nature » ; de multiples projets ont d'ores et déjà été menés avec les enfants en lien avec la nature et l'écologie. La météo a permis à l'équipe de souvent investir le jardin et le bac à sable.
- L'équipe a accueilli de nouveaux collaborateurs. Chacun a déjà bien trouvé sa place et l'ambiance est propice à la créativité. L'équipe est vraiment dynamique et motivée. Elle a une belle énergie et se réjouit de porter de nombreux et beaux projets.
- La réunion de rentrée avec les parents s'est très bien passée. Le Dr Exhenry, pédiatre spécialisée dans les problématiques du sommeil, est venue faire une animation au sein de l'institution, car ce sujet intéressait les familles (rythmes des siestes, endormissement, etc.).
- L'équipe a fait sa remise à niveau pour les premiers secours au mois d'octobre (formation qui est à faire tous les 2 ans).
- La date de la fête de l'Escalade a été fixée au vendredi 10 décembre. Les enfants viendront déguisés et une marmite sera prévue pour tous les groupes. Elle aura lieu sans les parents.
- La fête de Noël, fixée au mardi 21 décembre, est en cours de préparation. L'équipe espère organiser une fête traditionnelle, soit un temps entre les enfants et l'équipe pendant l'après-midi avec un spectacle-maison, puis un temps avec les parents pour la venue du Père Noël et le partage du vin chaud. La fête aura de toute façon lieu à l'extérieur. L'équipe se pliera, le cas échéant, aux directives du médecin cantonal ou du SASAJ (service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour).
- Les inscriptions pour l'année prochaine seront ouvertes sur le site Internet de la T'Anières dès la fin des vacances de février.

## **6. Divers**

Mme la Présidente rappelle que le Conseil de Fondation est invité le 7 décembre 2021 à 17h30 pour une visite de La T'Anières.

Caroline DOMBRE  
Membre du Bureau  
Membre du Conseil de Fondation



---

COMMISSION : Urbanisme et constructions  
Séance du : 20 septembre 2022 1

---

Après l'adoption du PV de la séance du 8 juin, les commissaires ont traité les points suivants. Il s'agissait essentiellement de points d'information, aucun préavis n'était demandé à la commission urbanisme du 20 septembre

### **1. Retour de la séance d'information aux locataires Côte d'Or 3-5**

Cette séance s'est tenue le 2 septembre dans un climat très positif. Son objectif était de communiquer aux locataires les travaux prévus dans l'immeuble, la création du parking souterrain et l'aménagement de la « place du Haut ». Les locataires ont également été informés de leur déménagement provisoire. Les questions ont porté sur la création de locaux d'activités, l'isolation phonique, l'installation de stores sécurisés au 1<sup>er</sup> étage, l'emplacement de la déchetterie, l'insonorisation de la rampe du parking souterrain et la possibilité de louer des places supplémentaires dans le parking. Plusieurs de ces points seront étudiés par les mandataires. S'agissant du parking, il a été rappelé qu'il n'y aura plus de places de parking devant la zone du tennis ainsi que la volonté de restreindre l'accès à la route de la Côte d'or aux piétons, deux-roues et véhicules autorisés.

### **2. Retour de la séance de concertation sur les aménagements extérieurs Avallons et Clos-les-Noyers**

Cette séance s'inscrivait dans le cadre du PDCom qui mettait en évidence l'importance des espaces publics. Après une présentation des différents projets dans la salle communale, les mandataires sont partis sur site avec le public.

- Pour le Clos-les-Noyers, le programme a été jugé trop dense et la crainte de perdre de la surface a été relevée. Le réaménagement de la place autour de la fontaine avec des zones d'assises a été apprécié
- Pour les Avallons 44-50, le carrefour beaucoup trop dangereux sera retravaillé ; globalement, l'attention s'est portée sur le revêtement au sol et la volonté de garder le maximum de végétations, particulièrement entre le futur bâtiment d'équipements publics et l'immeuble de logements. S'agissant de ce bâtiment, certains louent son emplacement au centre du village quand d'autres craignent sa volumétrie.

La question de l'installation de potagers a été évoquée lors de cette séance de concertation et les commissaires ont également échangé sur les lieux les plus pertinents sur le territoire communal pour en accueillir.

### **3. Retour de la séance à l'Office de l'urbanisme**

Une séance entre le directeur juridique de l'Office de l'urbanisme et M. le Maire a été l'occasion de faire un point de situation sur plusieurs dossiers. Ces dossiers sont les suivants :

- En Bézaley : à ce jour, la procédure au Grand Conseil est suspendue.
- Chevrens – l'Astural : suite à l'approbation de de la première mise à jour du plan directeur cantonal, des nouvelles conditions pour les zones hameaux sont entrées en vigueur. Les nouvelles constructions en zone hameau sont interdites. Ainsi, s'agissant de l'Astural, cela signifie que le parking, considéré comme une nouvelle construction ne peut pas être construit. Ce parking étant pour éviter le stationnement de voitures en surface et non pour densifier le hameau, l'exécutif pourrait demander au Conseil d'Etat d'interroger la Confédération sur la possibilité de dérogation extraordinaire.
- **Parcelles en zones agricoles** : des dossiers relatifs à des parcelles situées en zone agricole ont également été évoqués lors de la séance à l'OU. Ces points sont portés à l'ordre du jour de cette commission et repris dans ce report.

### **4. Immeuble au Pont-de-Crevy**

La commission a été informée que la commune souhaite utiliser son droit de préemption pour acquérir un immeuble propriété de la Confédération, le besoin en appartements étant important. L'immeuble se trouve à l'ancienne douane en sortant de Chevrens en direction d'Hermance, il est doté de deux logements : un 4 pièces en bas et un 5 voire un 6 pièces en haut, l'appartement du dessus étant sur deux étages. L'exécutif viendra devant la commission des finances une fois le prix arrêté.

### **5. Immeuble au chemin du Cimetière 2**

Il s'agit ici de la parcelle Oesterle acquise il y a peu par la Commune. Une offre pour gérance a été attribuée à GH immobilier qui doit chiffrer les coûts de la gérance, les travaux de rénovation à entreprendre et la mise en conformité de l'électricité. Une question subsiste sur le nombre de logements : s'il y a deux appartements, le registre foncier ne fait état que d'un seul appartement ; le deuxième pourrait donc ne pas être autorisé. La commission a donc insisté pour que l'exécutif revienne devant la commission avec une information claire et fiable sur ce point important qui sera versé au mandat attribué à GH immobilier.

### **6. Autorisations de construire**

Un tableau répertoriant l'ensemble des autorisations de construire est présenté suite à une demande de la commission d'être tenue informée de l'ensemble des autorisations de construire délivrées dans le village. Ce tableau est mis régulièrement à jour et les commissaires le trouveront sur cmnet.

## 7. Divers :

- la commission a été informée des points suivants :
  - Le projet d'habitats groupés rue de l'ancien lavoir a reçu une autorisation pour toiture plate car le projet est zone 5 et non en zone 4B protégée.
  - De l'annulation du préavis de l'appel d'offres à mandataires pour l'agrandissement de l'école, ce montant ayant déjà été ajouté avec les études complémentaires.
  
- La commission a également reçu des réponses sur les points suivants
  - Les nouvelles entrées de l'immeuble côté lac aux Avallons 44-50 sont bien équipées d'interphones ;
  - Les bouleaux au Clos-les-Noyers sont plantés depuis plusieurs années ;
  - Démarrage tout prochainement des travaux du parking souterrain et la Mairie. Le planning est respecté avec un emménagement prévu pour le mois d'octobre 2022 ;
  - Installation d'édicule devant l'immeuble pour les vélos de la Mairie et des locataires
  - Demande systématique en fin de chantier d'un contrôle OIBT par les SIG dès qu'il y a des travaux de rénovation.

La commission se termine par la projection du film sur l'agrandissement de l'école.  
La prochaine commission se tiendra le lundi 22 novembre.

Stéphanie BARON LEVRAT

Présidente

